



Rencontres des Amateurs de THÉÂTRE

www.amateurstheatrebourg.com

20^{ème} Rencontres des Amateurs de Théâtre de Bourg-en-Bresse
du jeudi 7 au dimanche 10 novembre 2019

Présentation :

Le Collectif des Amateurs de Théâtre (CAT) de Bourg en Bresse organise la 20^{ème} édition des Rencontres des Amateurs de Théâtre. Ce Collectif est composé de neuf troupes d'amateurs de théâtre de Bourg-en-Bresse : le Dernier qui sort ferme la porte, Le Fruit du Chêne, Le Grenier de l'Histoire, Le Monde à l'envers, Le Plancher qui grince, Les Désordinaires, Les Onomatopistes, Pièce à Conviction et les Zan'TT.

Les Rencontres sont organisées en partenariat avec le Théâtre de Bourg, le Théâtre Artphonème et la Jeunesse Laïque.

Les objectifs du Collectif et des Rencontres :

- l'échange entre troupes,
- la bonne humeur et la convivialité,
- permettre aux spectateurs de découvrir des troupes locales mais aussi d'autres régions ou pays
- et une réelle envie de partager et valoriser la passion des amateurs de théâtre.

A. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

1. Etre une compagnie de théâtre amateur constituée en association. La compagnie peut faire appel à des techniciens, metteurs en scène employés mais tous les comédiens sur scène doivent être amateurs.

Avoir l'autorisation de jouer la pièce (si droits d'auteur). Bien vérifier que l'autorisation est à jour pour le mois de novembre.

2. Le Collectif souhaite que dans la mesure du possible les troupes invitées restent au moins deux jours. Nous organisons des Rencontres pas un festival.
3. Dans l'esprit des Rencontres, nous demandons aux compagnies invitées de recevoir en retour une compagnie burgienne du Collectif, pour une représentation de son spectacle. Priorité sera donnée aux Compagnies s'engageant fermement à le faire.

Infos sur les compagnies du Collectif www.amateurstheatrebourg.com

4. La date limite d'inscription aux Rencontres de novembre 2019 est le lundi 17 juin 2019.
5. Une réponse sera donnée à chaque compagnie la première semaine de juillet.

B. CONDITIONS D'ACCUEIL DES TROUPES :

1. Personnes prises en charge

Les personnes prises en charge par les Rencontres sont au maximum : les comédiens du spectacle + 2 techniciens + le metteur en scène.

2. Défraiement

Chaque troupe bénéficiera d'un défraiement de déplacement en fonction de son éloignement (d'après Via Michelin) sur la base de 1 voiture pour 4 personnes prise en charge à 0,30 € du km par voiture (sauf convention particulière entre Fédérations pour les troupes étrangères : voir article 6)

3. Hébergement et restauration

Pour les troupes françaises, les comédiens et les personnes de l'équipe (2 techniciens et 1 metteur en scène...) bénéficieront d'une consommation au bar et des repas le

jour de la représentation. Pour les autres repas le prix est fixé à 7 euros par personne.

Une à trois nuits d'hébergement chez l'habitant (+ petit déjeuner) pourront être assurées aux personnes prises en charges, éloignées de plus de 50 kms, si elles le désirent.

`Compagnies étrangères – dispositions particulières voir article 6)

4. Spectacles

Les personnes prises en charge bénéficient de la gratuité pour tous les spectacles des Rencontres.

5. Droits d'auteurs

Le règlement des Droits d'Auteur est pris en charge par les Rencontres.

6. Compagnies étrangères – dispositions particulières

Conformément au règlement international des Fédérations de Théâtre, chaque troupe étrangère devra voyager à ses frais. Elle sera prise en charge par les Rencontres à partir de l'Aéroport de Lyon St Exupéry ou de la frontière française *selon les cas*. Elle bénéficiera de l'hébergement chez l'habitant, du jeudi 7 au dimanche 10 novembre 2019 inclus et de tous les repas pour ces jours.

7. Lieux de représentation

Tous les spectacles ont lieu dans des salles équipées à Bourg en Bresse.

Aucun spectacle ne sera sélectionné sans être vu. Merci de nous indiquer les lieux et les dates de vos prochaines représentations (avant fin mai 2019) ou de nous envoyer un DVD du spectacle dans son intégralité ou un lien video.

Pour les compagnies dont la candidature sera retenue, nous enverrons courant septembre un document à remplir concernant les modalités pratiques (jour et heure d'arrivée, jour de départ, nombre de repas prévus, hébergement...)

Pour toute question s'adresser à gepoizeau01@gmail.com / 06 99 72 84 23

Le dossier d'inscription doit comporter :

1. Les fiches de renseignements remplies (ci-dessous)
2. La copie de l'autorisation SACD ou Société des Auteurs du pays d'origine.
3. Le plan de feu et la fiche technique du spectacle.
4. Toute information que vous jugez pertinente pour la promotion de votre spectacle
5. 4 photos couleur différentes de bonne qualité envoyées par mail. (format jpeg)

Puis ensuite, seulement en cas de confirmation de sélection définitive :

Une cinquantaine de tracts + 4 affiches.

DOSSIER A RENVOYER PAR MAIL (avant le 17 juin 2019) à

cat.bourg01@gmail.com

Contact du Collectif pour les inscriptions et envoi affiches et flyers :

Geneviève POIZEAU, 134 impasse des Platanes, 01250 MONTAGNAT

06 99 72 8 23 - gepoizeau01@gmail.com

La compagnie déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription, de prise en charge et d'échange.

Le _____ à _____

Nom et prénom du responsable

Cordialement. Le Collectif

1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
NOM DE LA TROUPE :
Adresse du siège de l'association :
Nom et prénom du responsable de la troupe :
Adresse :
Tél portable :
E-mail :
Nom et prénom de la personne à joindre pour les Rencontres (si différent du responsable)
Adresse :
Tél portable :
E-mail :
Site internet et/ou blog de la troupe :
Facebook de la troupe :
Responsabilité civile : compagnie et n° de police :
La troupe fait partie d'une fédération ? si oui laquelle ? N° de troupe si FNCTA
Comment avez-vous connu le festival ?
Souhaitez-vous un hébergement ?

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE SPECTACLE PROPOSÉ
Titre :
Durée :
Auteur (s) :
Metteur(e) en scène :
Genre :
Public concerné : (<i>jeune public, tout public, à partir de...ans, adultes</i>) :
Résumé du spectacle (quelques lignes) :
Combien de fois, le spectacle a-t-il été joué ?
Le spectacle est-il soumis aux droits d'auteur ?
Si SACD, n° du dossier :
Si pas SACD indiquez quelle structure prend en charge les droits d'auteurs :
Le spectacle comprend-il des musiques soumises à la SACEM ?
Si oui, quelles musiques et minutage de ces musiques :

Souhaiteriez-vous jouer le : oui / non

(surlignez ou cochez les dates et horaires qui vous conviennent le mieux)

- Vendredi 8 à 20h :
- Samedi 9 à 15h (spectacle jeune public uniquement)
- Samedi 9 à 15h :
- Samedi 9 à 15h30
- Samedi 9 à 17h30 :
- Samedi 9 à 20h :

